



Ville de PORTIRAGNES

## CONSEIL MUNICIPAL N°01/2016 Jeudi 28 janvier 2016 - 18h30

### COMPTE-RENDU

Le vingt-huit janvier deux mille seize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-deux janvier précédent, s'est réuni en Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, Maire.

#### **PRESENTS :**

*Maire :* Gwendoline CHAUDOIR

*Adjoint :* PEREZ Gérard – GOIFFON Stéphanie – CALAS Philippe – ARNAU Lyliane – PIONCHON Frédéric – MARTEAU Nathalie

*Conseillers :* PRADAL Jean-Claude – MARTIN Laure – ROBERT Jean-Louis – MINGUET Céline – FAURÉ Philippe – TOULOUZE Philippe – ALLARD Caroline – MULLER Cécile – NOISETTE Philippe – ROBIN Maryline – RUIZ Michel – ESTRADE Mauricette – LEBOUCHER Luc.

#### **ABSENTS :**

ROUCAIROL Roch - SZEWCZYK Michel.

#### **A DONNÉ PROCURATION :**

BARRÈRE Monique donne procuration à Gwendoline CHAUDOIR

*Conseillers présents = 20    Procurations = 1    Conseillers absents = 2    Suffrages exprimés = 21*

\* \* \*

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

*Madame Maryline ROBIN* est nommée secrétaire de séance.

\* \* \*

### **1/ Approbation du Procès-Verbal du 17 décembre 2015**

Le procès-verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

*Rapporteur :* Gwendoline CHAUDOIR, Maire

Madame le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 17 décembre 2015.

*Le procès-verbal est approuvé par 20 voix Pour et 1 Abstention (LEBOUCHER Luc).*

### **2/ Servitude de passage et de canalisations avec la société « Delta Promotion » sur la parcelle cadastrée AI 162 appartenant à la commune de Portiragnes.**

*Rapporteur :* Stéphanie GOIFFON, Adjointe déléguée à l'Aménagement du Territoire

Suite à l'autorisation du permis d'aménager autorisant la création du lotissement « Les Collines du bel Air », et afin de permettre l'accès aux piétons et aux véhicules à ce lotissement par la rue Victor Hugo ainsi que le passage des réseaux souterrains, une servitude de passage et de canalisations s'exercera sur une bande de huit mètres de large et une longueur de seize mètres sur la parcelle communale AI 162.

Cette servitude de passage et de canalisations sera consentie à titre purement gratuit sur le fonds servant (parcelle communale cadastrée section AI 162) au profit de la parcelle cadastrée section AI 106 appartenant à la société « Delta Promotion » du lotissement (fonds dominant).

Il est proposé aux membres du conseil de passer avec la société « Delta Promotion » un acte authentique sous forme d'acte administratif, relatif au passage des riverains et des réseaux souterrains, d'autoriser Madame Stéphanie GOIFFON Maire-Adjoint déléguée à l'Aménagement du Territoire, à signer cet acte administratif et d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes les mesures de publicité et d'authentification de l'acte administratif ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire et de préciser que les travaux ainsi que les frais liés à cet acte seront à la charge de la société « Delta Promotion ».

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **3/ Convention d'adhésion à la mission d'accompagnement individuel à l'évaluation des risques professionnels à passer avec le Centre de Gestion de l'Hérault et demande de subvention auprès du fond national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Rapporteur : Stéphanie GOIFFON, Adjointe déléguée à l'Aménagement du Territoire

Dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques professionnels, le Centre de Gestion de l'Hérault (CDG34) propose aux communes, la mise en œuvre d'une convention d'adhésion à la mission d'accompagnement individuel des agents municipaux.

Cette action de prévention entre dans le cadre des obligations légales des employeurs du secteur public.

La mission confiée au CDG 34 consiste à apporter aux collectivités, l'aide méthodologique, des conseils et informations prodiguées par son pôle prévention pour mener à bien l'évaluation des risques professionnels de nos personnels.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la convention d'adhésion à la mission d'accompagnement individuel à l'évaluation des risques professionnels à passer avec le Centre de Gestion de l'Hérault d'engager la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaires du Fond National de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, la demande de subvention ainsi que tout document qui s'y rapporte.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **4/ Convention pour l'organisation d'ateliers d'initiation au théâtre à passer avec la société « Philip ROYER Théâtre ».**

Rapporteur : Nathalie MARTEAU, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, à la Jeunesse et à la Petite Enfance

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les ateliers Pass Temps Libre (PASS), un atelier d'initiation au théâtre est assuré par un agent d'animation de la collectivité.

Cet agent d'animation ayant récemment quitté ses fonctions, elle propose les services de la société « Philip ROYER Théâtre » sise à BEZIERS, laquelle est en mesure de proposer un intervenant, titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) "Animation Culturelle".

La présente convention a pour but de préciser les conditions d'intervention de la société « Philip ROYER Théâtre » durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les ateliers Pass Temps Libre (PASS), à travers une initiation au Théâtre permettant aux enfants de s'exprimer par le biais de la pratique théâtrale.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la convention pour l'organisation d'ateliers d'initiation au théâtre à passer avec la société « Philip ROYER Théâtre » et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**5/ Convention pour la mise à disposition des installations d'un stand de tir pour l'entraînement au maniement des armes des agents du service de police municipale à passer avec la société « ST BEZIERS ».**

*Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, Maire*

Le service de police municipale a été équipé d'armes de catégorie B et pour mener à bien leur mission.

A cet effet, une formation d'entraînement au maniement des armes, est dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour quatre agents, à raison de deux séances par agent.

Afin d'effectuer ces séances d'entraînement dans les meilleures conditions, la société « ST BEZIERS » propose la mise à disposition des installations de son stand de tir.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition des installations d'un stand de tir à passer avec la société « ST BEZIERS » et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*La délibération est approuvée par 19 voix Pour, 1 Abstention (Caroline ALLARD) et 1 voix Contre (Luc LEBOUCHER).*

**6/ Attribution d'une avance sur la subvention allouée à l'Association Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Monique Saluste »**

*Rapporteur : Gérard PEREZ, Adjoint délégué aux Finances*

Un courrier a été adressé à Madame le Maire, par le Président de l'association « Monique SALUSTE » en charge de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (AHLSH), sollicitant le versement d'une avance sur la subvention annuelle consentie par la commune.

Cette avance permettra de maintenir le fonctionnement courant du service pour le 1er trimestre 2016.

Il est proposé aux membres du conseil, d'attribuer une avance d'un montant de 15.000 € sur la subvention allouée à l'association Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Monique SALUSTE » et d'autoriser Madame le Maire à signer le titre exécutoire.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

**7/ Modification des modalités de perception de la taxe de séjour – Année 2016**

*Ce point a été ajourné.*

**8/ Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du service de transport public urbain de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.**

*Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, Maire*

Par délibération du 29 juin 2015, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a approuvé le nouveau Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA – Ad'AP) du réseau de transport en commun urbain conformément à l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Par courrier en date du 4 décembre 2015, le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sollicite les communes membres afin qu'elles approuvent, à leur tour, ledit agenda.

Les communes-membres de la CAHM, en qualité de cosignataires, sont tenues de s'engager au respect des dispositions du nouveau Schéma Directeur d'Accessibilité. La réalisation des travaux d'aménagement des trois points d'arrêts prioritaires se définit comme suit pour les années suivantes :

2016 → Portiragnes – Salle Polyvalente, pour un coût estimé à 11.404 € HT.

2017 → Portiragnes – Centre ville, pour un coût estimé à 12.224 € HT.

2018 → Portiragnes – Plage centre, pour un coût estimé à 12.224 € HT.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participera au financement de ces travaux à hauteur de 50 % après validation de la conformité des travaux réalisés.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée du service de transport urbain de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préciser que les trois points d'arrêts prioritaires feront l'objet d'aménagements et que ces dépenses seront inscrites aux budgets 2016, 2017 et 2018.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **9/ Maison des Associations – Réactualisation des tarifs d'utilisation**

Rapporteur : Gérard PEREZ, Adjoint délégué aux Finances

Le conseil municipal, par délibération en date du 11 janvier 2012, fixait le tarif de location aux particuliers de la salle de la Maison des Associations à la somme de 190,00 € assorti d'une caution de 300 €.

Il est proposé de réactualiser ce tarif et de porter la somme à 200 € et le montant de la caution à 350 €, compte tenu des dégradations constatées régulièrement.  
Ces tarifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2016.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

### **10/ Convention pour la mise à disposition du Jet Ski de la commune de Portiragnes à passer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS)**

Rapporteur : Céline MINGUET, Conseillère Municipale déléguée aux Sports

La présente convention a pour but, de préciser les conditions de mise à disposition du jet ski, dont la commune de Portiragnes est propriétaire, auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS) durant la période hivernale.

Cette mise à disposition est consentie afin que le SDIS mène à bien les missions qui lui sont dévolues en vertu de l'article L1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En contrepartie de cette mise à disposition, le SDIS prendra en charge le stockage, l'entretien courant (révisions,...) et les grosses réparations du jet ski intervenant pendant la période de mise à disposition.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la convention de mise à disposition du jet ski de la commune à passer avec le SDIS et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*La délibération est approuvée par 20 voix Pour et 1 Abstention (Gérard PEREZ).*

### **11/ Convention d'objectifs et de financement entre la commune de PORTIRAGNES et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Hérault – Aide financière exceptionnelle atelier HIP HOP et Battle.**

Rapporteur : Nathalie MARTEAU, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, à la Jeunesse et à la Petite Enfance

Par courrier reçu en mairie le 27 janvier 2016, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Hérault propose à la commune la signature d'une convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'atelier HIP HOP et Battle, au bénéfice des jeunes Portiragnais.

La présente convention encadre les modalités d'intervention et de versement d'une aide exceptionnelle au fonctionnement visant à soutenir des projets qui répondent à l'axe d'intervention « innovation » afin d'accompagner l'émergence de nouvelles réponses d'accueil tant sur le secteur de la petite enfance que de l'enfance et de la jeunesse.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver les termes de la convention pour cette prestation et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## 12/ Décisions du Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

Ce point n'appelle pas de vote.

*Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR, Maire*

**Décision n°01-2016 du 14 janvier 2016** portant signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la Médiathèque Azalaïs, le vendredi 29 janvier 2016, avec l'association « *Théâtre de la Palabre* », représentée par sa trésorière, Madame Chantal MIRALLÈS et sise, BP 2 – 30140 BOISSET et GAUJAC, pour un montant de 700 € TTC.

**Décision n°02-2016** portant signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la Médiathèque Azalaïs, le mercredi 3 février 2016, avec l'association « *Centre de Création du 19* », représentée par sa Présidente, Madame Jackie TOURANCHE et sise, rue Jean Blanc – 30300 COMPS, pour un montant de 500 €.

**Décision n°03-2016** portant signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la Médiathèque Azalaïs, le vendredi 12 février 2016, avec l'association « *Des Trucs pas Vrais* », représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FROISSART et sise, 2 chemin du Moulin des Rats – 17380 ARCHINGAY, pour un montant de 615 € TTC.

**Décision n°04-2016** portant signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la Médiathèque Azalaïs, le mercredi 23 mars 2016, avec l'association « *Le Baril* », représentée par sa Présidente, Madame Sandrine VILLANUEVA-THÉRON et sise, Résidence Le Mail – Bâtiment 2D – 42 avenue Saint-Lazare – 34000 MONTPELLIER, pour un montant de 550 € TTC.

**Décision n°05-2016** portant signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la Médiathèque Azalaïs, le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016, avec l'association « *Conférence Planète* », représentée par son Président, Monsieur Nicolas PERNOT et sise, 15 rue Taillandiers – 75011 PARIS, pour un montant de 360 € TTC.

## 13/ Questions diverses

Néant

\*\*\*

La séance est levée à 19h30